

Le poisson dans tous ses habitats

L'HABITAT DU POISSON : MIEUX LE CONNAÎTRE POUR MIEUX LE PRÉSERVER



Pas d'habitat,

pas de poisson !

Société de la faune et des parcs du Québec,
Gérard Massé

Comme tous les animaux, les poissons doivent disposer d'un habitat où ils peuvent se nourrir, s'abriter et se reproduire. Chaque espèce de poissons a des exigences spécifiques en matière d'habitat. Au Québec, les ruisseaux, les rivières, les lacs, les milieux humides, les estuaires, les eaux côtières et le Saint-Laurent offrent aux poissons une grande variété d'habitats. En fait, du point de vue écologique, tous les milieux où l'on trouve de l'eau, que ce soit de façon permanente ou temporaire, sont susceptibles de constituer un habitat pour les poissons... à la condition, évidemment, que cette eau soit de qualité satisfaisante et en quantité suffisante !

Barbotte sur son nid

De bonnes sources d'alimentation

La croissance et la santé des poissons dépendent notamment de la qualité et de la quantité des sources d'alimentation présentes dans leur habitat. Selon l'espèce, les poissons peuvent se nourrir d'algues, d'animaux microscopiques, d'insectes, de vers, de crustacés, de poissons de plus petite taille, d'amphibiens, etc.

Au frais et à l'abri du danger

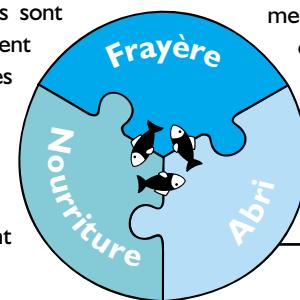
Les abris permettent aux poissons de se reposer, de se protéger des prédateurs et de profiter d'une eau plus fraîche. Ils sont également utiles aux espèces qui fuient la lumière, telles que le doré. Les fosses, les plantes riveraines ou aquatiques, les arbres tombés dans l'eau ou les roches peuvent servir d'abri. Les organismes dont se nourrissent les poissons utilisent aussi ces refuges.

Des frayères pour perpétuer l'espèce

La frayère, c'est-à-dire le site où les poissons déposent leurs œufs, consiste généralement en un lit de sable ou de gravier, ou encore en un secteur de végétation. Ces mêmes endroits sont souvent utilisés par les jeunes poissons en début de croissance. La saison de reproduction varie d'une espèce à l'autre.

Une eau de qualité satisfaisante et en quantité suffisante

Les diverses espèces de poissons ont aussi des exigences en matière d'habitat, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau, à sa température et à sa profondeur.



Le poisson doit pouvoir circuler librement entre les différents sites qui constituent son habitat.

LES PIEDS AU SEC DANS L'HABITAT DU POISSON

Au printemps, la partie supérieure du littoral, aussi appelée zone de transition, est inondée temporairement (fig. 1). Cette zone est très importante pour de nombreuses espèces de poissons, dont le brochet : elle leur est utile notamment pour la reproduction, la croissance et l'alimentation. Les poissons s'en servent aussi comme abri. La rive, moins fréquemment inondée que la zone de transition, peut également être utilisée par les poissons.

La figure 2 présente un milieu exposé aux marées. La zone située entre les plus hautes et les plus basses marées constitue le médiolittoral. Contrairement à l'infra-littoral – une zone toujours inondée –, le médiolittoral, lui, se trouve à découvert lorsque la marée est basse. Cette zone fait néanmoins partie de l'habitat du poisson.

Les cours d'eau temporaires peuvent également constituer un habitat pour les poissons. Par exemple, les ruisseaux asséchés au cours de l'été peuvent contenir suffisamment d'eau au printemps pour accueillir plusieurs espèces de poissons, qui pourront s'y alimenter et s'y reproduire.

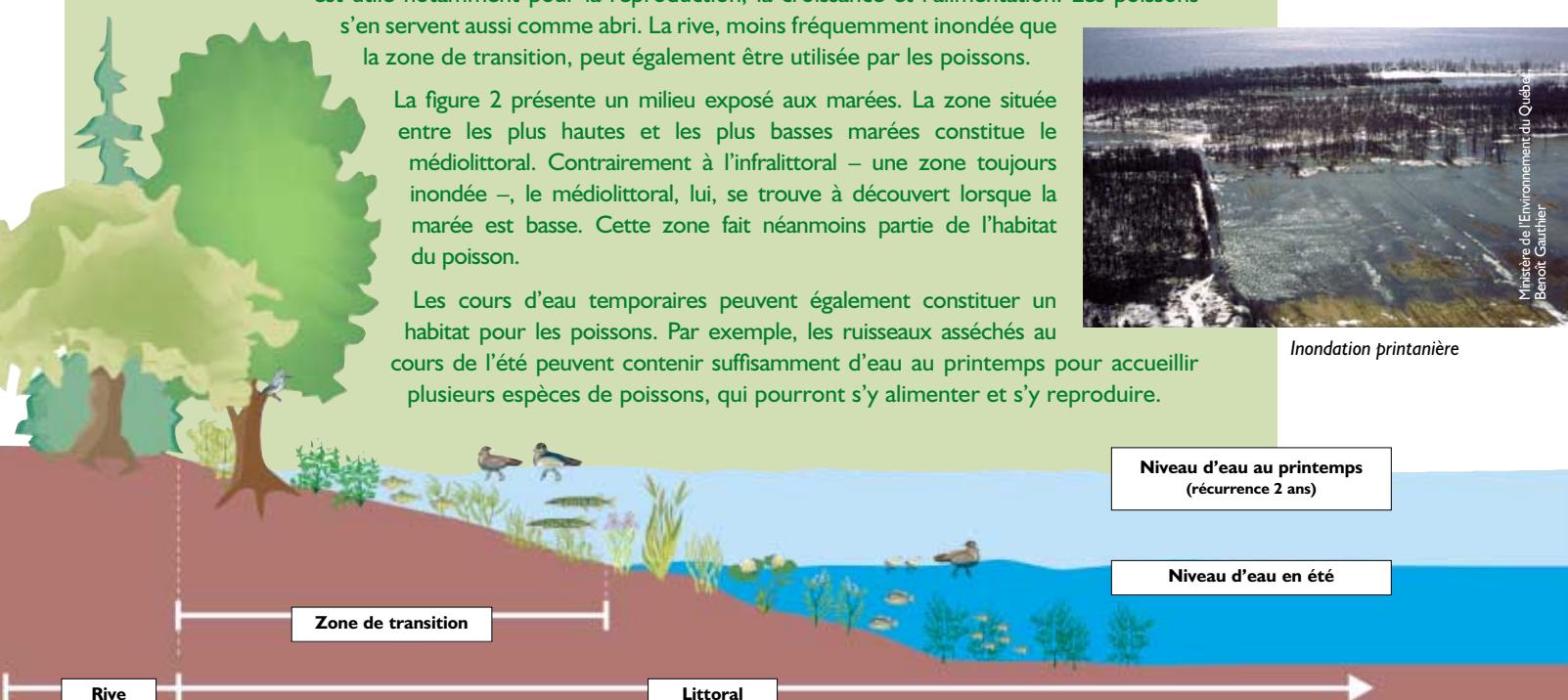


Figure 1: Zone d'inondation

Des habitats de grande valeur... pas seulement pour les poissons !

La rive et le littoral sont utilisés par plusieurs espèces animales et végétales, ce qui en fait des milieux essentiels sur le plan écologique. Mais ils ont également une grande importance pour les humains. En effet, ces milieux font partie de notre patrimoine collectif. Ils contribuent en cela à la richesse et à la qualité de vie sociale, récréative et économique de toute la population.

Des milieux qui attirent bien des visiteurs

Les eaux peu profondes du littoral servent de refuge, et de site d'alimentation et de reproduction à de nombreuses espèces autres que les poissons, telles que les oiseaux, les grenouilles, les tortues et les couleuvres. Plusieurs mammifères, comme le rat musqué, le vison ou l'orignal, utilisent également ce milieu vital.



Rivière

Des milieux essentiels à la santé de nos lacs et cours d'eau

La végétation de la rive et du littoral stabilise le sol, prévient l'érosion et aide à régulariser le débit des eaux. De plus, elle maintient et améliore la qualité de l'eau en agissant comme un filtre qui absorbe les pesticides et les engrais, ou en retenant les particules de sol transportées par les eaux de ruissellement. Une eau de qualité contribue au maintien de la vie aquatique et permet la pratique d'activités récréatives telles que la baignade et le canotage.

Un cadre de vie plus agréable... qui rapporte de plusieurs façons

Les milieux riverains et aquatiques contribuent à la beauté des paysages et améliorent la qualité de vie des gens qui les habitent ou les fréquentent. Lorsqu'ils sont en santé, ces milieux peuvent être mis en valeur pour



Pêche en famille

Milieu humide en eau douce



Milieu humide en eau salée

l'observation de la nature et le prélèvement de la faune. Ces activités offrent un potentiel de développement économique durable pour toutes les régions du Québec.

La pêche sportive, une activité familiale!

Quel plaisir de jeter sa ligne à l'eau en espérant capturer un poisson ! En 1999, un million de Québécois et de Québécoises ont pratiqué la pêche sportive. Au total, 1,3 milliard de dollars ont été consacrés à cette activité. Plus de 19 000 emplois dépendent de la pêche sportive au Québec.

La pêche commerciale au Québec

Plus d'une cinquantaine d'espèces de poissons, de mollusques et de crustacés sont récoltées dans nos eaux. En 2000, la valeur au débarquement a atteint 168 millions de dollars.

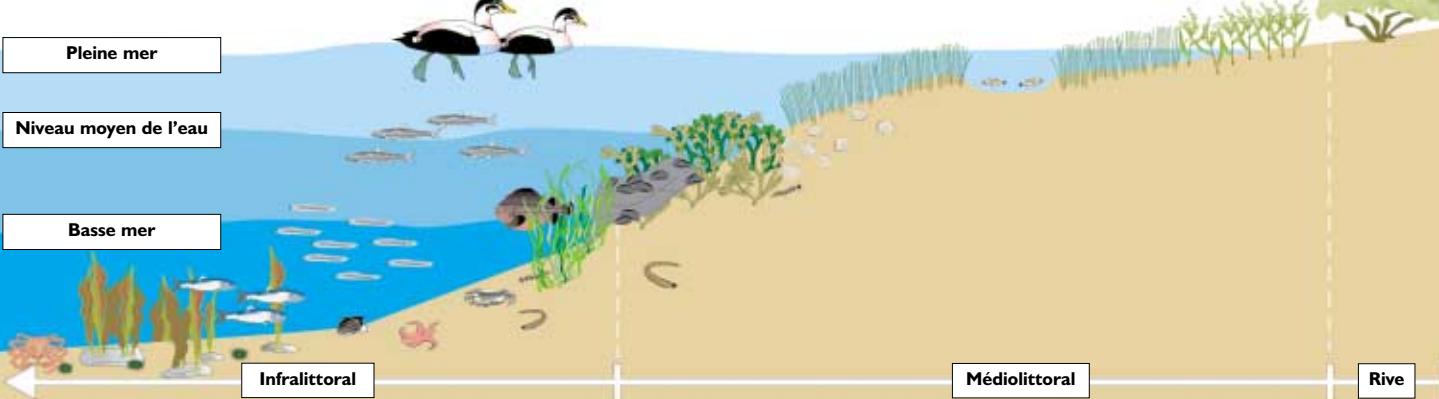


Figure 2: Zone de marées

Des habitats en santé grâce à des interventions bien planifiées !

Même de petits travaux peuvent causer des dommages à l'habitat du poisson. Les nombreuses interventions isolées et de petite envergure peuvent être tout aussi dommageables que de grands ouvrages car leurs effets s'additionnent. Il ne faut pas négliger non plus le fait que certaines activités humaines entraînent parfois des dommages qui se répercutent à une grande distance de l'endroit où elles se déroulent. Toutefois, il est possible de réduire ou d'éliminer les effets négatifs de ces activités en planifiant correctement les travaux effectués dans l'habitat du poisson ou à proximité. Il suffit d'avoir recours à des méthodes et techniques de travail appropriées.

**Vous
exploitez
un boisé ?**

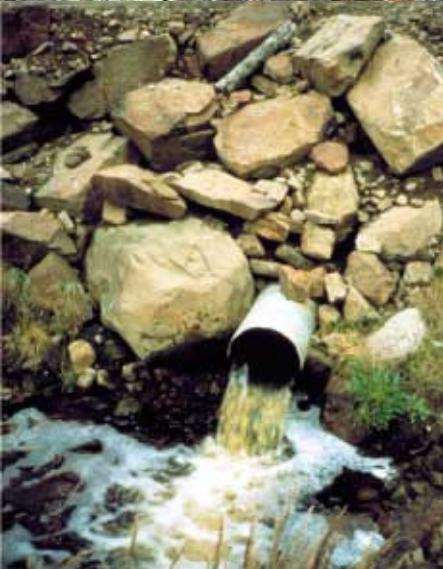
- Ne traversez pas les cours d'eau à gué avec de la machinerie ou un véhicule motorisé ; utilisez les techniques appropriées pour la construction de ponceaux, pour éviter la mise en circulation de particules fines dans l'eau.

- Prévenez tout déversement d'huile ou d'essence dans les lacs ou les cours d'eau, pour éviter la pollution.
- Conservez une lisière boisée en bordure des lacs et des cours d'eau, pour maintenir la fraîcheur de l'eau et empêcher l'érosion des rives.

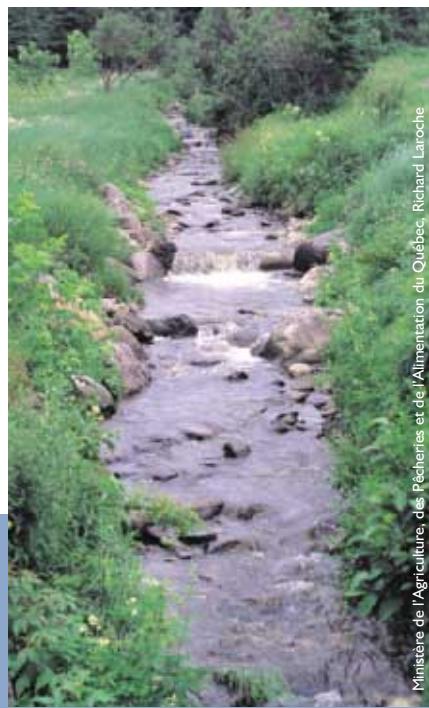
- Ne prélevez pas de gravier dans le lit d'un cours d'eau, pour ne pas détruire ou perturber l'habitat du poisson ou provoquer la mise en circulation de particules fines dans l'eau.
- Effectuez des coupes de petite superficie, pour ne pas modifier l'écoulement normal des cours d'eau et pour diminuer les risques de fortes crues.



Ponceau correctement aménagé



Ponceau mal aménagé



Rives naturelles



Rives déboisées

PARTICULES FINES EN SUSPENSION = PROBLÈMES POUR LES POISSONS

Lorsqu'il y a érosion le long d'un cours d'eau, le sol arraché à la rive est transporté par l'eau. La même chose se produit lorsque des travaux sont effectués dans le lit d'un cours d'eau. Les particules fines peuvent se déposer sur les frayères et tuer les œufs ou encore rendre les frayères impropres à la reproduction ; elles risquent aussi d'irriter les branchies des poissons ou de nuire à leurs déplacements en réduisant la transparence de l'eau.

Accès contrôlé au cours d'eau

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Richard Laroche

Accès non contrôlé au cours d'eau

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Richard Laroche

Vous occupez ou fréquentez les rives du Saint-Laurent, d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un marais ?

- N'effectuez aucun remblayage, c'est-à-dire aucun déversement de terre, de sable ou de toute autre matière sur le littoral marin, dans un cours d'eau, un lac ou un marais ; conservez une bordure de végétation riveraine et préservez son caractère naturel ; stabilisez les rives érodées en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement, *pour préserver l'habitat du poisson*.
- Ne construisez pas de barrage sur les cours d'eau, *pour ne pas nuire à la libre circulation du poisson et pour maintenir son habitat*.
- Entretenez convenablement votre fosse septique, *pour éviter le rejet de substances qui favorisent la croissance excessive de la végétation aquatique. La décomposition de la végétation réduit l'oxygène disponible pour les poissons, en plus d'entrainer des odeurs désagréables. La surabondance de végétation aquatique peut aussi créer une barrière réduisant l'accès des poissons aux frayères*.
- Réduisez la vitesse des embarcations près des rives, *pour diminuer l'érosion provoquée par les vagues*.
- Ne circulez pas en véhicule motorisé le long d'une rive ou d'un littoral, *pour éviter de détruire la végétation, de causer la mise en suspension de particules de sol et de créer des ornières modifiant l'écoulement naturel des eaux*.
- Construisez un quai flottant, roulant ou sur pilotis, *pour ne pas modifier les courants ou nuire aux déplacements des poissons*.

Société de la faune et des parcs du Québec

Vous pratiquez l'agriculture ?

- Évitez de creuser dans les cours d'eau ou d'en modifier les courbes, *pour ne pas augmenter la vitesse du courant et provoquer l'érosion des rives*.
- Conservez ou aménagez une bande de végétation en bordure des cours d'eau, *pour réduire l'érosion des rives et la perte de terres cultivables, pour retenir les pesticides, les engrains et les particules de sol, et pour maintenir la fraîcheur de l'eau*.
- Empêchez le bétail d'accéder aux cours d'eau, *pour éviter l'érosion et la contamination par les déjections animales*.
- Limitez les épandages aux abords des cours d'eau, *pour réduire la pollution de l'eau*.

DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

Vous projetez de construire un pont ou un ponceau ? De stabiliser les rives érodées devant votre propriété ? D'entretenir un cours d'eau ? Une série de fiches produites par la Société de la faune et des parcs du Québec vous renseignent sur ces activités.

Rappel Estrie

Rive dénaturée

Rappel Estrie

VOUS VOULEZ EN FAIRE PLUS ? C'EST POSSIBLE !

Il existe plusieurs programmes de soutien financier à la réalisation de travaux de restauration de l'habitat du poisson. Consultez le personnel de la Société de la faune et des parcs du Québec pour vérifier si ces programmes peuvent vous aider à financer vos projets.

Rive naturelle ou restaurée

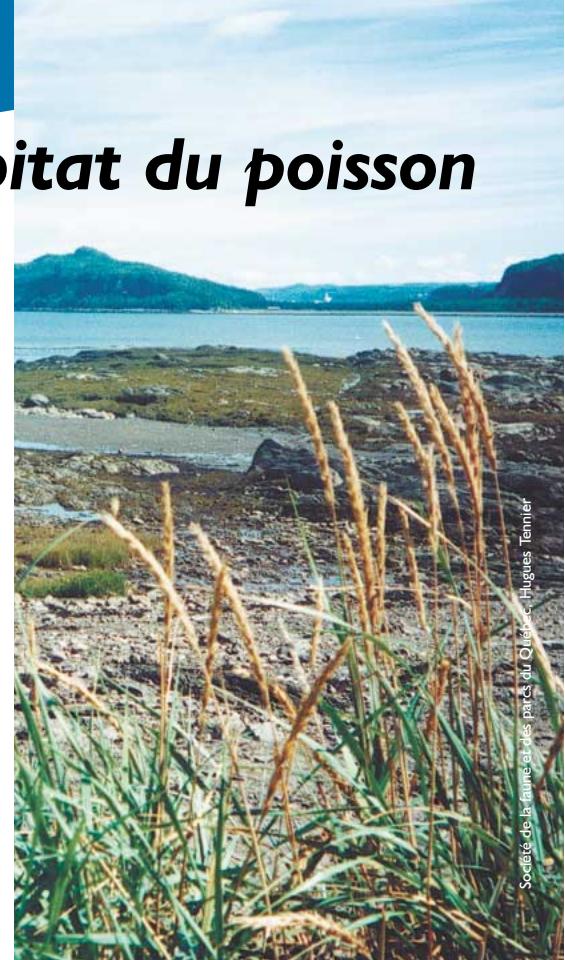
Informez-vous avant d'intervenir dans l'habitat du poisson

Rappelez-vous : l'habitat du poisson ne se trouve pas qu'en pleine nature ! Villes et villages abritent eux aussi des milieux essentiels au maintien de plusieurs espèces. En fait, tout milieu où il y a de l'eau, même de façon périodique (seulement au printemps, par exemple), peut être vital pour les poissons. La plus grande vigilance est donc de mise.

L'habitat du poisson fait partie de notre patrimoine collectif, même lorsqu'il se trouve sur une propriété privée ; il représente une richesse naturelle, culturelle et économique. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le Règlement sur les habitats fauniques et la Loi sur les pêches veillent à sa préservation ; il est primordial de les respecter.

Avant de faire une intervention qui pourrait modifier l'habitat du poisson, assurez-vous d'avoir toutes les autorisations nécessaires du gouvernement du Québec, notamment de la Société de la faune et des parcs du Québec. Au besoin, la Société acheminera le dossier au ministère de l'Environnement du Québec pour examen au regard de la Loi sur la qualité de l'environnement, ou à Pêches et Océans Canada, qui jugera de sa conformité avec la Loi sur les pêches.

Estuaire du Saint-Laurent



Société de la faune et des parcs du Québec - Hugues Tenuier

UN PETIT COUP DE FIL POURRAIT VOUS ÉVITER UNE ERREUR COÛTEUSE !

N'oubliez pas que la remise en état d'un habitat modifié sans autorisation est fort coûteuse, tant pour le milieu naturel que pour la personne qui a commis l'infraction. Cette personne sera sujette à des amendes ainsi qu'à une ordonnance, à une injonction et à des poursuites judiciaires, et devra éventuellement régler les frais associés à la restauration de l'habitat. Mieux vaut donc faire preuve de prudence et, avant d'agir, vous renseigner auprès du coordonnateur des habitats fauniques de votre région pour vérifier si des autorisations sont requises.

POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ, COMMUNIQUEZ AVEC LE COORDONNATEUR DES HABITATS FAUNIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC DE VOTRE RÉGION

Bas Saint-Laurent

212, av. Belzile, Rimouski QC G5L 3C3
Téléphone : (418) 727-3511

Saguenay–Lac-Saint-Jean

3950, boul. Harvey, 4^e étage
Jonquières QC G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7883

Capitale-Nationale

365, 55^e Rue Ouest, Charlesbourg QC GIH 7M7
Téléphone : (418) 644-8844

Mauricie

5575, rue Saint-Joseph
Trois-Rivières Ouest QC G8Z 4L7
Téléphone : (819) 371-6575

Estrie

770, rue Goretti, Sherbrooke QC J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882

Outaouais

98, rue Lois, Hull QC J8Y 3R7
Téléphone : (819) 772-3434

Abitibi-Témiscamingue

180, boul. Rideau, bureau 1.04
Rouyn-Noranda QC J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333

Côte-Nord

818, boul. Laure, Sept-Îles QC G4R 1Y8
Téléphone : (418) 964-8888

Nord-du-Québec

951, rue Hamel, Chibougamau QC G8P 2Z3
Téléphone : (418) 748-7701

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

124, 1^{re} Avenue Ouest, C.P. 550
Sainte-Anne-des-Monts QC G4V 1C5
Téléphone : (418) 763-3301

Chaudière-Appalaches

8400, av. Sous-le-Vent, Charny QC G6X 3S9
Téléphone : (418) 832-7222

Lanaudière

100, boul. Industriel, Repentigny QC J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355

Laurentides

737, rue de la Pisciculture
C.P. 478, succ. Saint-Faustin
Saint-Faustin-Lac-Carré QC J0T 2G0
Téléphone : (819) 688-2050

Laval, Montréal et Montérégie

201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607

Centre-du-Québec

1579, boul. Louis-Fréchette, Nicolet QC J3T 2A5
Téléphone : (819) 293-8201

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA LOI SUR LES PÊCHES, COMMUNIQUEZ AVEC :

Pêches et Océans Canada Direction de la gestion de l'habitat du poisson

Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer
Case postale 1000
Mont-Joli (Québec)
G5H 3Z4
Téléphone : (418) 775-0584
Télécopieur : (418) 775-0658
Courriel : habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca

www.fapaq.gouv.qc.ca • 1 800 561-1616

www.dfo-mpo.gc.ca/habitat

Also available in English.